



## Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme

CAPD du 28 août 2015  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par sa conférence de presse du 24 août, le SNUipp-FSU a interpellé la ministre sur l'état des lieux de l'école. Il s'agit aujourd'hui de redresser la barre en terme de formation continue, de créations de postes, de salaires, de conditions de travail.

La mise en place des nouveaux programmes en maternelle n'est pas à la hauteur des ambitions du Ministère de l'Education Nationale. En effet, aucun enseignant de maternelle, aucune école n'a reçu en version papier les nouveaux programmes qui doivent être mis en place dès cette rentrée. Pourtant le Ministère avait trouvé les moyens financiers en envoyant une brochure couleur aux élus locaux pour la mise en place des rythmes scolaires.

Côté création de postes, le compte n'y est pas. Sur les 20000 annoncés en début de quinquennat, seuls 9000 postes ont été créés. Il y a nécessité absolue à mettre à l'ordre du jour ces créations sur les 2 futurs budgets de l'éducation nationale pour donner la priorité à une école de qualité.

Concernant les salaires, les discussions en cours sur le « parcours professionnel des carrières et rémunérations » interrogent. Le SNUipp-FSU invite les collègues à donner leur avis sur les propositions en matière de carrières, de grilles indiciaires... Même si nos revendications sont bien plus audacieuses, nous souhaitons que les collègues puissent peser sur les choix que nous ferons en terme de signature ou non du protocole.

Sur la direction d'école, nous sommes toujours en attente du protocole académique sur la simplification des tâches administratives. Nous interrogerons la profession sur une relance de notre consigne « je réponds quand j'ai le temps » si celui-ci tardait à nous parvenir.

Nous tenons aussi à dénoncer à nouveau le sort qui est fait à nos jeunes collègues. En effet, ceux-ci n'ont connaissance de leur affectation que quelques jours avant leur première rentrée, ce qui les empêche de préparer sereinement leur première année scolaire, les mettant ainsi en difficulté. Les collègues titulaires qui les accueilleront dans les écoles devront donc gérer cette situation délicate.

Enfin, nous avons été surpris de constater que ce qui avait été acté le 21 mai dernier en CAPD devenait dans certaines circonscriptions impossible. En effet, concernant les journées de pré-rentrée, (dont une est à effectuer après la rentrée dans les textes), des collègues avaient demandé la possibilité de faire les deux journées avant la rentrée pour que cela leur permette de mieux préparer la rentrée, les projets ... sur du temps calme et serein. Nous avons à ce moment-là relayé leur argumentaire.

La journée de pré rentrée est réduite de moitié par la réunion des directeurs et ensuite sert aussi à relayer les infos données par les IÉN ce qui laisse peu de temps pour l'accueil des nouveaux collègues ou décharges de direction, l'organisation de l'accueil des élèves, les dernières inscriptions, plannings de services, salles, PAI ...

Vous aviez été réceptifs à nos propos lorsque vous aviez dit « *ne pas vous opposer à la proposition des écoles souhaitant l'effectuer avant la rentrée* » tout comme vous aviez accepté que les équipes qui voulaient mettre la journée de solidarité le 28 août, puissent le faire.

Des collègues sont en ce moment dans les écoles en train de travailler ensemble, ils n'ont pas changé leurs choix initiaux, nous serons à leur côté si cela leur était reproché.